



Comment pouvons-nous vous aider ?

WINNING WITH AIG



Flottes Automobiles

Nos cibles privilégiées

- Flotte classique (minimum 1000 véhicules)
- Transport de marchandises (minimum 500 véhicules)
- Location courte durée de véhicules légers (minimum 1000 véhicules)
- Location longue durée de véhicules industriels avec ou sans chauffeur (minimum 500 véhicules)
- Transport public de voyageurs (minimum 1000 véhicules)
- Location courte, moyenne et longue durée d'engins (minimum 500 véhicules)



FYgdcbgUV]]f ' 7]j]Y '5i lca cV]Y' Uj YW

i Une franchise par sinistre de 25.000 € minimum pour tous les risques sauf Transport Public de voyageurs 50.000 € minimum.

• Intervention d'une captive de réassurance permettant d'ajuster les franchises ou garanties selon les souhaits de l'assuré.



ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRINCIPAL EXCLUES

Taxi, VTC (services de chauffeurs privés), ambulances, auto-école, garage, activité sur zone aéroportuaire, transport de matières dangereuses.

Avantages Flottes Automobiles chez AIG



La gestion des sinistres

- Des experts sinistres dédiés
- Une expertise technique reconnue, notamment pour les sinistres complexes, à enjeu de réputation ou encore à l'international
- Des processus de gestion des flux optimisés
- Une plateforme unique de refacturation des sinistres auto-assurés pour les programmes en Risk Management



L'expertise de la souscription

- Une équipe dédiée et expérimentée, pouvant proposer des solutions sur-mesure adaptées aux besoins de vos clients
- Une souscription centralisée pour les programmes internationaux



Multinational

- Un réseau inégalé
- Une expertise dans la mise en place de couvertures sur-mesure répondant aux réglementations locales
- Une unité dédiée aux captives qui travaille étroitement avec les clients afin de leur proposer une solution alternative d'assurance ou de réassurance qui réponde à leurs attentes (y compris par l'intermédiaire d'une cellule captivée AIG)
- Des outils et services à la disposition des Risk Managers et des courtiers pour suivre le programme international



Un assureur à vos côtés

- Des outils pour mieux vous accompagner : IntelliRisk, MyAIGPortail, Prévention AIG

www.aig.be

* Capacité indicative, chaque risque est assuré en fonction de ses caractéristiques.

AIG Europe S.A. est une société d'assurances inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 218806. Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère des Finances du Luxembourg et supervisée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, http://www.caa.lu/. La filiale belge est sise à l'adresse suivante : Pleinlaan 11, 1050 Bruxelles, Belgique. RPM/RPR Bruxelles - Numéro TVA : 0692.816.659. La filiale belge est inscrite auprès de la Banque Nationale de Belgique (NBB) avec le numéro 3084. La NBB est située à l'adresse suivante : Berlaaimontaan 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be. Vous trouverez notre politique Confidentialité et AssurMifid sur www.aig.be. Le contenu de ce document est divulgué uniquement à titre d'information et peut être modifié sans préavis. En aucun cas ce document ne pourra servir à réclamer une couverture d'assurance ou tout autre droit. Le présent document ne peut être considéré en aucun cas comme une proposition de contrat ou un encouragement à la signature d'un contrat. Les produits peuvent varier selon les pays, et ne sont pas obligatoirement tous disponibles dans chaque pays européen. Seules les conditions générales et particulières de la police d'assurance fournissent une description précise et contraignante de la couverture. Les conditions d'assurance sont disponibles sur demande. AIG n'accepte aucune responsabilité en cas de dommages subis par une personne qui fonderait ses prétentions sur les informations contenues dans le présent document. Copyright ©2021